

Paris, le 24 octobre 2017

Moi(s) sans tabac : l'ANPAA se mobilise dans toute la France

Dans le cadre du Moi(s) sans tabac, les équipes de l'ANPAA se mobilisent dans toutes les régions afin d'inviter les fumeurs à relever le défi d'un arrêt du tabac pendant au moins 30 jours. Aujourd'hui, l'ANPAA était présente dans la « fanzone » de l'opération installée, pour l'occasion, Place de la République à Paris.

Pour la deuxième année consécutive, le [Moi\(s\) sans tabac](#) aura lieu pendant tout le mois de novembre. Cette opération, organisée dans toute la France, vise, à travers une approche positive et collective, à aider les fumeurs à arrêter le tabac pendant 30 jours. Un mois sans tabac multiplie en effet par 5 les chances d'arrêter de fumer définitivement. En 2016, 180 150 fumeurs avaient participé à l'opération.

Afin d'aller à la rencontre des fumeurs et de leur entourage, un dispositif itinérant sous la forme de « fanzones » est installé dans 12 grandes villes¹. Au programme : rencontres avec des professionnels de santé, inscriptions en direct sur le site [#MoisSansTabac](#), jeux et animations. Paris en était le point de départ.

Avec ses partenaires en Ile-de-France, les professionnels de l'ANPAA (animateurs de prévention, infirmiers, médecins...), accompagnés de bénévoles et volontaires, ont donc animé dans la fanzone parisienne un stand d'information et de prévention et proposé des consultations gratuites. Comme à Paris, les équipes de l'ANPAA seront également présentes dans la plupart des fanzones.

Présente sur le stand de l'ANPAA, Nelly David, Directrice générale de l'ANPAA, déclare : « *Nous avons à cœur de contribuer au succès de cette seconde édition. L'ANPAA, de par sa présence dans toutes les régions, est en effet un acteur incontournable de l'opération Moi(s) sans tabac.* »

Ambassadrice de l'opération dans plusieurs régions², la mobilisation de l'ANPAA va bien au-delà. Ainsi, une information sur l'opération Moi(s) sans tabac est proposée aux usagers dans tous les établissements médicosociaux gérés par l'ANPAA³. Des actions spécifiques sont également organisées en octobre et novembre : stands d'information et interventions dans des établissements scolaires et universités, des entreprises et administrations publiques, des établissements pénitentiaires ou encore dans des centres commerciaux et des centres de distribution alimentaire (par exemple, partenariat avec les Restos du cœur dans le Doubs).

Parmi les autres initiatives engagées, citons notamment l'organisation de conférences sur les outils d'aide à l'arrêt du tabac ou encore des partenariats avec des médias locaux (journaux et radios).

¹ Paris le 24/10, Amiens le 26/10, Rouen le 28/10, Brest le 31/10, Angers le 02/11, Tours le 04/11, Bordeaux le 07/11, Toulouse le 09/11, Marseille le 14/11, Saint-Étienne le 16/11, Besançon le 18/11, Metz le 21/11

² L'ANPAA est ambassadrice en Bretagne, Pays de la Loire et Grand Est et co-ambassadrice en Poitou-Charentes.

³ L'ANPAA accueille chaque année plus de 80 000 usagers dans 90 établissements d'accompagnement et de soins installés dans 72 départements.

[>> Les photos de la fanzone à Paris](#)

Retrouvez tous nos dossiers Tabac :

- [Décryptages N°27 - Buraliste : Un métier d'avenir](#)
- [Décryptages N°25 - La chicha : Culture, petit commerce et addiction](#)
- [Décryptages N°22 - Le vapotage : De l'enthousiasme à la prudence](#)
- [Décryptages N°17 - Terrorisme et tabagisme dans les lycées : Les éléments du débat](#)

Contact presse :

Myriam Savy, Responsable Communication & Plaidoyer
01 42 33 52 89 / 06 43 77 75 70
myriam.savy@anpaa.asso.fr

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Acteur majeur du secteur français de l'addictologie, elle est implantée sur l'ensemble du territoire national, avec des équipes de prévention et 90 établissements de soins et d'accompagnement agréés par l'Etat et financés par l'Assurance Maladie. Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](#) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](#)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)